

ASSEMBLÉE NATIONALE13 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1848)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS73

présenté par
M. Robiliard, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« Le référé »,

le mot :

« Référé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel